

# SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2018

## PROCÈS-VERBAL

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE KAMOURASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH



### RÉS. 174-2018      01– OUVERTURE DE LA SÉANCE AJOURNÉE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth, tenue le 12 novembre 2018 à 19 :30 à la salle les générations, située au 12 route de l'Église, Saint-Onésime-d'Ixworth.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 – Madame la conseillère Christine Ouellet  
Siège #2 – Monsieur le conseiller Bertrand Ouellet  
Siège #3 – Madame la conseillère Marie-Ève Gaudreau-Lévesque  
Siège #6 – Monsieur le conseiller Gilles Gagnon

Absence :

Siège #4 – Monsieur le conseiller Denis Miville  
Siège #5 – Monsieur le conseiller Denis Lizotte

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Benoît Pilotto ; Madame Andréane Collard-Simard, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

#### 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Christine Ouellet et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### RÉS. 175-2018      02 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Bertrand Ouellet et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

#### 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE AJOURNÉE

#### 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### 3- ADMINISTRATION

##### 3.1 Dépôt des états comparatifs

#### 4- CORRESPONDANCE

##### 4.1 Participation municipale - École l'Étoile Filante, L'Arc-en-ciel du cœur, Fondation de la Faune, Centraide

#### 5- SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET VOIRIE

##### 5.1- Approbation de l'entente intermunicipale

##### 5.2- Adoption des comptes à payer à Transport en Vrac St-Denis

#### 6- EMBELLISSEMENT, HYGIÈNE DU MILIEU ET COLLECTIVITÉ

Point d'information : Monsieur le maire

##### 6.1- Adoption du budget 2019 de la Régie Intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest

## 7- FAMILLE, LOISIR ET BIBLIOTHÈQUE

Point d'information : Monsieur le maire

## 8- PÉRIODE DE QUESTIONS

## 9- LEVÉE DE LA SÉANCE

# 03 – ADMINISTRATION

## 03.01 – DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

Tel que stipulé dans l'art. 176 du Code municipal, la secrétaire-trésorière dépose deux états comparatifs pour l'année financière 2018.

Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

# 04 – CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste des correspondances du mois courant.

**RÉS. 176-2018**

## 04.01 – CONTRIBUTION FINANCIÈRE – ÉCOLE DE L'ÉTOILE FILANTE

**ATTENDU QUE** les élèves de 6<sup>ème</sup> année de l'école de l'Étoile Filante participent à un voyage à Toronto en juin 2019 afin de leur permettre d'améliorer leurs compétences en anglais ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité n'offre pas ce genre d'activité mais désire encourager les jeunes à s'ouvrir sur le monde et perfectionner l'apprentissage de l'anglais ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Gagnon et résolu à l'unanimité de verser la somme de 100 \$, directement à l'école l'Étoile Filante, et totalement destinée aux élèves inscrits à ce voyage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 177-2018**

## 04.02 – CONTRIBUTION FINANCIÈRE – L'ARC-EN-CIEL DU COEUR

**ATTENDU QUE** l'organisme l'Arc-en-ciel du cœur du Kamouraska est en campagne de financement pour poursuivre sa mission d'aide aux personnes aux prises avec un problème cardiaque par diverses activités permettant de contrer les effets dévastateurs des maladies cardiovasculaires ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité n'offre pas ce genre d'activité de sensibilisation mais désire encourager les saines habitudes de vie sur tout le territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Marie-Ève Gaudreau- Lévesque et résolu à l'unanimité de verser directement la somme de 30 \$ à l'organisme pour la poursuite de ses activités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 178-2018**

## 04.03 – CONTRIBUTION FINANCIÈRE – FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

**ATTENDU QUE** la Fondation de la Faune de Québec offre une aide financière aux organismes pour réaliser des projets de protection des habitats des espèces fauniques menacées et vulnérables du Québec;

**ATTENDU QUE** la Municipalité n'offre pas ce genre d'activité de sensibilisation mais désire encourager la protection de la vie faunique sur tout le territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Christine Ouellet et résolu à l'unanimité de verser directement la somme de 30 \$ à la fondation pour la poursuite de ses activités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 179-2018**

#### **04.04 – CONTRIBUTION FINANCIÈRE – CENTRAIDE**

**ATTENDU QUE** Centraide contribue au fonctionnement de plus de 70 organismes sur le territoire du Bas-St-Laurent qui dynamisent les communautés en luttant contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

**ATTENDU QUE** la Municipalité n'offre pas ce genre d'intervention auprès des populations défavorisées mais désire appuyer les actions et les moyens des organismes qui bâtissent des milieux de vie rassembleurs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Bertrand Ouellet et résolu à l'unanimité de verser directement la somme de 100 \$ à Centraide pour aider les organismes de lutte à la pauvreté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **05 – SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET VOIRIE**

**RÉS. 180-2018**

#### **05.01 APPROBATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT** la résolution 116-2018 demandant l'intérêt d'une entente intermunicipale en voirie locale à la municipalité de Sainte-Anne-de-La-Pocatière;

**CONSIDÉRANT** les demandes et les attentes des deux parties;

**CONSIDÉRANT** que le principe de base de cette entente est de se rendre mutuellement service lorsque l'une ou l'autre des deux municipalités fait face à un besoin urgent et important;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Marie-Ève Gaudreau-Lévesque d'autoriser monsieur le Maire et la directrice générale à signer l'entente intermunicipale de fourniture de service au nom de la Municipalité de St-Onésime-d'Ixworth. Cette entente est joint en annexe A et fait partie de la présente résolution.

Le vote est réquisitionné pour fin d'enregistrement au procès-verbal :

Monsieur le conseiller Gilles Gagnon : Contre  
Madame la conseillère Christine Ouellet : Pour  
Monsieur le conseiller Bertrand Ouellet : Pour  
Madame la conseillère Marie-Ève Gaudreau-Lévesque : Pour  
Monsieur le maire Benoît Pilotto : Abstention

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**RÉS. 181-2018**

#### **05.02 APPROBATION DES COMPTES À PAYER À TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS – CHEMIN DU VIDE**

**ATTENDU QUE** la résolution 125-2018 stipule que le contrat pour les travaux d'infrastructures et de drainage du Chemin du Vide a été octroyé au soumissionnaire Transport en Vrac St-Denis pour la somme de 122 754.21\$ taxes incluses;

**ATTENDU QU'**une partie des travaux d'infrastructures et de drainage du Chemin du Vide ont été effectués et réclame une première demande de paiement;

**EN CONSEQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Gagnon et adopté à l'unanimité que le paiement des travaux entamés dans le Chemin du Vide totalisant la somme de 66 169.72\$ soit réglée au soumissionnaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 182-2018**

**05.02.02 APPROBATION DES COMPTES À PAYER À TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS – ROUTE DRAPEAU-IXWORTH**

**ATTENDU QUE** la résolution 124-2018 stipule que le contrat pour les travaux d'infrastructures et de drainage de la Route Drapeau Sud et du Chemin Ixworth ait été octroyé au soumissionnaire Transport en Vrac St-Denis pour la somme de 248 731.17\$ taxes incluses;

**ATTENDU QU'**une partie des travaux d'infrastructures et de drainage de la Route Drapeau-Sud et du Chemin Ixworth ont été effectués et réclame une première demande de paiement;

**EN CONSEQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Christine Ouellet et adopté à l'unanimité que le paiement des travaux entamés dans la Route Drapeau-Ixworth totalisant la somme de 101 444,17 \$ soit réglée au soumissionnaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**06 – EMBELLISSEMENT, HYGIÈNE DU MILIEU ET COLLECTIVITÉ**

**RÉS. 183-2018**

**06.01- ADOPTION DU BUDGET 2019 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA-OUEST**

Monsieur le conseiller Gilles Gagnon fait un point d'information.

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth est membre de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-ouest et qu'elle accepte le budget de l'année financière 2019 adopté lors de leur séance du 17 octobre 2018 pour un montant de 403 337.00\$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Bertrand Ouellet et adopté à l'unanimité de payer la quote-part 2019 de la municipalité à la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-ouest pour un montant total de 35 603.00 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**07 – FAMILLE, LOISIR ET BIBLIOTHÈQUE**

Monsieur le maire fait un point d'information.

**08 – PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les citoyens posent les questions aux élu.e.s.

**09 – LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉS. 173-2018**

**ATTENDU QUE** tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Christine Ouellet et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit Levée à 19 :46 heure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

Benoît Pilotto, Maire

---

Andréane Collard-Simard  
Dir. gén. et sec.- tré.

## ANNEXE A

### PROTOCOLE D'ENTENTE

#### Entre

La **MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE**, ici représentée par M. Rosaire Ouellet, maire, et Mme Isabelle Michaud, directrice générale, dûment autorisés aux fins des présentes aux termes de la résolution numéro \_\_\_\_\_, adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du \_\_\_\_\_,

et

La **MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH**, ici représenté par M Benoît Pilotto, maire, et Mme Andréane Collard-Simard, directrice générale, dûment autorisés aux fins des présentes aux termes d'une résolution adoptée par le conseil d'administration le \_\_\_\_\_,

**CONSIDÉRANT** la résolution n° 116-2018 reçue de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth demandant l'intérêt d'une entente intermunicipale en voirie locale;

**CONSIDÉRANT** les demandes et les attentes des deux parties;

**CONSIDÉRANT QUE** le principe de base de cette entente est de se rendre mutuellement service lorsque l'une ou l'autre des deux municipalités fait face à un besoin urgent et important;

En conséquence, les parties ici présentes conviennent de ce qui suit :

#### **1. La description détaillée du projet et le mode de fonctionnement :**

L'entente entre les deux municipalités se veut une entente de fournitures de services soit un partage des ressources humaines et des ressources matérielles en voirie.

##### Partage des ressources humaines :

- Si une des deux municipalités à un remplacement d'employé à faire pour un temps indéterminé afin d'être en mesure de pallier au manque de main-d'œuvre.
- Prêt de l'inspecteur municipal de Sainte-Anne-de-la-Pocatière pour orienter, conseiller et l'employé de voirie de St-Onésime-d'Ixworth afin de lui faire bénéficier de l'expérience terrain de notre inspecteur (ex : installation de ponceaux, vidange des fossés, corrections d'asphalte, etc...)
- Dans le cas où l'employé de voirie de St-Onésime-d'Ixworth obtiendrait son permis de classe 3, la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière serait prête à l'utiliser en lui donnant des heures sur le déneigement de la municipalité de Ste-Anne. Cependant, il est entendu que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière va privilégier ses employés permanents sur la voirie d'hiver avant de faire appel à l'autre municipalité.
- L'employé de Saint-Onésime-d'Ixworth, possède une formation et de l'expérience en soudure. La municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière ne possède pas cette expertise au sein de son personnel actuel. Donc, le prêt de l'employé de Saint-Onésime-d'Ixworth pour effectuer des travaux de soudure pour la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière serait un atout.

##### Partage des ressources matérielles :

- Chaque municipalité possède des équipements de voirie distinct. Donc, si une des deux municipalités est victime d'un bris sur un équipement, une municipalité peut faire une demande à l'autre municipalité pour louer ou prêter l'équipement.

Cette liste d'activités potentielles est non limitative et peut évoluer dans le temps. Le principe de base de cette entente est de se rendre mutuellement service lorsque l'une ou l'autre des deux municipalités fait face à un besoin urgent et important.

#### **2. Le mode de répartition des contributions financières entre les municipalités parties à l'entente**

- Chaque municipalité reste propriétaire de ses actifs et responsable de ses ressources humaines.

- Une location des services ou des équipements va être faits par chaque municipalité selon les taux écrits à l'annexe A de la présente entente.

**3. La durée de l'entente et modalités de renouvellement**

La présente entente est pour une durée de 3 ans. Cependant, chaque municipalité se réserve de droit de mettre fin à cette entente à n'importe quel moment par un avis écrit(résolution) au moins 90 jours avant la fin souhaité de l'entente.

En foi de quoi, les parties ont signé ce \_\_\_\_\_ jour du mois de \_\_\_\_\_ 20\_\_

\_\_\_\_\_  
M. Rosaire Ouellet, maire Municipalité Ste-Anne-de-la-Pocatière

\_\_\_\_\_  
Mme Isabelle Michaud, directrice générale Municipalité Ste-Anne-de-la-Pocatière

\_\_\_\_\_  
M. Benoît Pilotto, maire Municipalité Saint-Onésime-d'Ixworth

\_\_\_\_\_  
Mme Andréane Collard-Simard, directrice générale Municipalité St-Onésime d'Ixworth